



Inpi création 2ème activité entrepreneur individuel micro/réel

Par MithLC

Bonjour,

J'ai actuellement une activité de loueur meublé professionnel (BIC au réel) avec un numéro de SIREN et de SIRET enregistrés auprès de l'INPI. Je souhaite démarrer une nouvelle activité d'agent commercial immobilier (affilier sous la carte T d'une agence immobilière). Je souhaite bénéficier du régime de micro-entrepreneur au BNC. Comment cette nouvelle activité doit être déclarée sur l'INPI ?

Dois-je créer une nouvelle activité sous un nouveau numéro de SIREN ?

Ou dois-je ajouter au SIREN déjà existant (activité de LMP) un nouvel établissement et une nouvelle activité ?

Merci d'avance.

Bonne journée.

Bien cordialement

Par Gabyl

Je pense que ça dépend de ce qui est intéressant pour vous comptablement parlant...

Les deux sont en ts cas possibles...mais il faut voir si en joignant vos deux activités vous êtes tjrs susceptible d'abattements...